

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/03/2025 - 3009 - 2004 B 01612 - 478 451 073 - A.C.P.

1. BILAN – ACTIF

Déposé au Greffe
le 12 FEV. 2025
sous le N° 3009
RCS N° 481612

DGFIP N° 2050-SD 2024
N° 15949 * 06
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [ACP - SIREN : 478451073]								
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois [12]				Néant ☐				
		Exercice N clos le [31/12/2023]						
		Brut	Amortissements, provisions	Net				
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB	AC				
		Frais de développement	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI	65 170			
		autres immos incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	AM				
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	AS	2 780			
		Autres immos corporelles	AT	AU	10 884			
		Immos en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières	BH	BI				
Total (II)		BJ	81 903	BK	13 664	68 239		
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	527	BM	527		
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes sur commandes	BV		BW			
	Créances	Clients et comptes rattachés (3)	BX	5 273	BY	5 273		
		Autres créances (3)	BZ	8 502	CA	8 502		
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
	Divers	V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE			
Disponibilités		CF	37 929	CG	37 929			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	415	CI	415			
	Total (III)	CJ	52 646	CK	52 646			
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN						
	Total général (I à VI)	CO	134 549	1A	13 664	120 886		
(1) Droit au bail		0	(2) à moins d'un an	CP	0	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.		0	stocks	0	créances	0		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [ACP - SIREN : 478451073]				Néant ☐			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :			3 750)	DA	3 750	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence			EK 0)	DC		
	Réserve légale (3)				DD	375	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)			B1 0)	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)			EJ 0)	DG	67 036	
	Report à nouveau				DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	20 766	
	Subventions d'investissement				DJ		
	Provisions réglementées				DK		
	TOTAL (I)				DL	91 927	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
	Avances conditionnées				DN		
	TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP		
	Provisions pour charges				DQ		
	TOTAL (III)				DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS		
	Autres emprunts obligataires				DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			EI 0)	DV	6 509	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	16 447	
	Dettes fiscales et sociales				DY	6 003	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ		
	Autres dettes				EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB		
	TOTAL (IV)				EC	28 959	
Ecart de conversion passif				ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	120 886		
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	0	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	0
			- Écart de réévaluation libre			1D	0
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	0	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	28 959	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	0	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : [ACP - SIREN : 478451073]						Néant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	70 020	FB	0	FC	70 020	
	Production vendue - biens	FD	86	FE	0	FF	86	
	Production vendue - services	FG	101 183	FH	0	FI	101 183	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	171 289	FK	0	FL	171 289	
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	3 457	
	Autres produits (1) (11)					FQ	144	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	174 890
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	7 341	
	Variation de stocks (marchandises)					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	45 546	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV	2 098	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	34 482	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 339	
	Salaires et traitements					FY	55 249	
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)	HS		GA	1 283	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	3 043	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	150 381
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	24 509
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée					(III) GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré					(IV) GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	3	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	9	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-6	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	24 503	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>ACP - SIREN : 478451073</u>				Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			HE	62	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	62	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-62	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)				HK	3 675	
Total des produits (I + III + V + VII)				HL	174 893	
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	154 128	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	20 766	
RENOIS :						
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	0	
(2) Dont produits de locations immobilières				HY	0	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))				IG	0	
(3) Dont crédit-bail mobilier				HP	0	
(3) Dont crédit-bail immobilier				HQ	0	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))				IH	0	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				IJ	0	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK	0	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				HX	0	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	0	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	0	
(9) Dont transferts de charges				A1	420	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)				A5	A2	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences				A3	0	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences				A4	0	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles						
		facultatifs	A6	obligatoires	A9	
dont cotisations facultatives Madelin		A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7) Détail produits et charges exceptionnels				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles de gestion				62	0	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Charges antérieures	Produits antérieurs	

5. IMMOBILISATIONS

DGFP N° 2054-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>ACP</u>										Néant ☐		
CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	0	D8	0	D9	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	65 170	KE	0	KF	0
CORPORELLES	Terrains						KG	0	KH	0	KI	0
	Constructions	Sur sol propre	dont composants	L9			KJ	0	KK	0	KL	0
		Sur sol d'autrui	dont composants	M1			KM	0	KN	0	KO	0
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2		KP	0	KQ	0	KR	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants	M3			KS	2 780	KT	0	KU	0
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					KV	0	KW	0	KX	0
		Matériel de transport					KY	11 867	KZ	0	LA	0
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	1 253	LC	0	LD	833
		Emballages récupérables et divers					LE	0	LF	0	LG	0
	Immobilisations corporelles en cours						LH	0	LI	0	LJ	0
	Avances et acomptes						LK	0	LL	0	LM	0
	TOTAL III						LN	15 900	LO	0	LP	833
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G	0	8M	0	8T
Autres participations						8U	0	8V	0	8W	0	
Autres titres immobilisés						1P	0	1R	0	1S	0	
Prêts et autres immobilisations financières						1T	0	1U	0	1V	0	
TOTAL IV						LQ	0	LR	0	LS	0	
Total général (I + II + III + IV)							ØG	81 070	ØH	0	ØJ	833
CADRE B - IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence		
						Par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	65 170
CORPORELLES	Terrains						IP	0	LX	0	LY	0
	Constructions	Sur sol propre					IQ	0	MA	0	MB	0
		Sur sol d'autrui					IR	0	MD	0	ME	0
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					IS	0	MG	0	MH	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	0	MJ	0	MK	2 780	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					IU	0	MM	0	MN	0
		Matériel de transport					IV	0	MP	0	MQ	11 867
		Matériel bureau et informatique, mobilier					IW	0	MS	0	MT	2 087
		Emballages récupérables et divers					IX	0	MV	0	MW	0
	Immobilisations corporelles en cours						MY	0	MZ	0	NA	0
	Avances et acomptes						NC	0	ND	0	NE	0
	TOTAL III						IY	0	NG	0	NH	16 734
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ	0	ØU	0	M7
Autres participations						IØ	0	ØX	0	ØY	0	
Autres titres immobilisés						I1	0	2B	0	2C	0	
Prêts et autres immobilisations financières						I2	0	2E	0	2F	0	
TOTAL IV						I3	0	NJ	0	NK	0	
Total général (I + II + III + IV)							I4	0	ØK	0	ØL	81 903

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ACP						Néant ☒
Exercice N clos le 31/12/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».						
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL				
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>ACP</u>										Néant ☐					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissement et développement				CY	0	EL	0	EM	0	EN	0				
Fonds commercial				RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0				
Autres immobilisations incorporelles				PE	0	PF	948	PG	948	PH	0				
TOTAL I				RK	0	RM	948	RN	948	RO	0				
Terrains				PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0				
Constructions	Sur sol propre			PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0				
	Sur sol d'autrui			PR	0	PS	0	PT	0	PU	0				
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV	0	PW	0	PX	0	PY	0				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	2 780	QA	0	QB	0	QC	2 780				
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD	0	QE	0	QF	0	QG	0				
	Matériel de transport			QH	8 347	QI	1 253	QJ	0	QK	9 600				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	1 253	QM	30	QN	0	QO	1 283				
	Emballages récupérables et divers			QP	0	QR	0	QS	0	QT	0				
TOTAL II				QU	12 380	QV	1 283	QW	0	QX	13 664				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	12 380	ØP	2 231	ØQ	948	ØR	13 664				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2		N3	0	N4	0	N5		N6	
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR		RS	0	RT	0	RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6		P7	0	P8	0	P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4		Q5	0	Q6	0	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2		R3	0	R4	0	R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9		S1	0	S2	0	S3		S4	
	Installations gales., agenc. et aménag.	S5	0	S6	0	S7		S8	0	S9	0	T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5		T6	0	T7	0	T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3		U4	0	U5	0	U6		U7	
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1		V2	0	V3	0	V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8		V9	0	W1	0	W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6		W7	0	W8	0	W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunts à étaler								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>ACP</u>										Néant ☐	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
		1		2		3		4			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	0	TA	0	TB	0	TC	0		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	0	TD	0	TE	0	TF	0		
	Provisions pour hausse des prix	3V	0	TG	0	TH	0	TI	0		
	Amortissements dérogatoires	3X	0	TM	0	TN	0	TO	0		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	0	D4	0	D5	0	D6	0		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0		
	Autres provisions réglementées	3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0		
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	0	4B	0	4C	0	4D	0		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	0	4	0	4G	0	4H	0		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	0	4K	0	4L	0	4M	0		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	0	4P	0	4R	0	4S	0		
	Provisions pour pertes de change	4T	0	4U	0	4V	0	4W	0		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0		
	Provisions pour impôts	5B	0	5C	0	5D	0	5E	0		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5	0	5H	0	5J	0	5K	0		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	0	5S	0	5T	0	5U	0		
	Autres provisions pour risques et charges	5V	0	5W	0	5X	0	5Y	0		
	TOTAL II	5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0	
		- corporelles	6E	0	6	0	6G	0	6H	0	
		- titres mis en équivalence	Ø2	0	Ø3	0	Ø4	0	Ø5	0	
		- titres de participations	9U	0	9V	0	9W	0	9X	0	
		- autres immobilisations financières	Ø6	0	Ø7	0	Ø8	0	Ø9	0	
	Sur stocks et en cours	6N	0	6P	0	6R	0	6S	0		
	Sur comptes clients	6T	3 037	6U	0	6V	3 037	6W	0		
	Autres provisions pour dépréciation	6X	0	6Y	0	6Z	0	7A	0		
	TOTAL III	7B	3 037	TY	0	TZ	3 037	UA	0		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	3 037	UB	0	UC	3 037	UD	0	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	0	UF	3 037					
		- financières	UG	0	UH	0					
		- exceptionnelles	UJ	0	UK	0					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									10	0	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>ACP</u>										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	0		UM	0		UN	0				
	Prêts (1) (2)	UP	0		UR	0		US	0				
	Autres immobilisations financières	UT	0		UV	0		UW	0				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	0		0		0						
	Autres créances clients	UX	5 273		5 273		0						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1	0		0				
	Personnel et comptes rattachés	UY	0		0		0						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	5 638		5 638		0						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	0		0		0					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 864		2 864		0					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	0		0		0					
		Divers	VP	0		0		0					
	Groupe et associés (2)	VC	0		0		0						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	0		0		0						
	Charges constatées d'avance	VS	415		415		0						
TOTAUX					VT	14 190		VU	14 190		VV	0	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	0							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	0							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	0									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans				
				1	2		3		4				
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	0		0		0		0				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	0		0		0		0				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0		0		0		0				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	0		0		0		0				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0		0		0		0				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 447		16 447		0		0				
Personnel et comptes rattachés		8C	0		0		0		0				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 043		4 043		0		0				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	99		99		0		0				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	522		522		0		0				
	Obligations cautionnées	VX	0		0		0		0				
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	1 339		1 339		0		0				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	0		0		0		0				
Groupe et associés (2)		VI	6 509		6 509		0		0				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	0		0		0		0				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2	0		0		0		0				
Produits constatés d'avance		8L	0		0		0		0				
TOTAUX				VY	28 959		VZ	28 959		0	0		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	0		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL	0			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 150									

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ACP		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET			Néant ☐	
I. RÉINTÉGRATIONS							Exercice N clos le 31/12/2023	
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA 20 766	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB 0	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	0	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE 0	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	0	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG 0	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	0	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB 0)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	0	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX 0	
	Amendes et pénalités		WJ	62	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ 0	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY 0	
	Impôt sur les sociétés						IZ 3 675	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	0	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7 0	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme						I8 0	
	- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						ZN 0	
	- imposées au taux de 0%						WN 0	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs						WO 0	
- Plus-values nettes à court terme						XR 0		
- Plus-values soumises au régime des fusions						WQ 0		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							Y1 0	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	0	Zones d'entreprises	SW 0	
						Quote part de 12% des plus-values à taux zéro	M8 0	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y3 0	
Résultat fiscal afférant à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y4 0	
TOTAL I							WR 24 503	
II - DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.							WS 0	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.							WT 0	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV 0	
			- imposées au taux de 0 %				WH 0	
			- imposées au taux de 19 %				WP 0	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW 0	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB 0	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%						IG 0	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ 0	
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:		(	Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A 0	XA 0	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX 0	
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer						ZY 0	
	Majoration d'amortissement						XD 0	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	0	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2 0	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5 0
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3 0	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA 0
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	0	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F 0	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC 0
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	0	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC 0	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB 0	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS 0	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	0	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH 0	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC 0	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	0	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD 0	
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	0	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI 0	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL	0				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2 0	
TOTAL II							XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)		XI 24 503		
				Déficit (II-I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL 0		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)							XL 0	
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XN 24 503	XO	

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>ACP</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	0
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	0
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)				Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles				ZV	0
Provisions pour risques et charges				Reprises sur l'exercice	
Total des provisions pour risques et charges				8X	8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation				9D	9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer				9K	9L
Totaux (Cadre III)				YN	YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A				ligne WI	
				ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1		Montant net à la fin de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : <u>ACP</u>										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	0		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	0	
									- Autres réserves	ZD	20 265		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	20 265			Dividendes		ZE	0		
	Prélèvements sur les réserves			ØE	0			Autres répartitions		ZF	0		
	Total I			ØF	20 265			Report à nouveau		ZG	0		
										Total II		ZH	20 265
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7	0		)	YQ	0	
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR	0	
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS	0	
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance										YT	165	
	Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	468		)	XQ	3 468	
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU	0	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	4 629	
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	0	
	Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	415		)	ST	26 220	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052										ZJ	34 482	
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW	1 339	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS	0		)	9Z	0	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052										YX	1 339	
TVA	Montant de la TVA collectée										YY	16 538	
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	14 112	
DIVERS	Montant brut des salaires										ØZ	0	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition										ØS	0	
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK	0	
	Numéro de centre de gestion agréé			XP			Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR	Non		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH		
RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA			Plus values à 15%		JK	Plus values à 0%		JL	
							Plus values à 19%		JM	Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble			JD			Plus values à 15%		JN	Plus values à 0%		JO	
							Plus values à 19%		JP	Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale								JH	N° SIRET société mère		JJ	

Désignation de l'entreprise : <u>ACP</u>						Néant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Natura et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
8		9	10			11	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - value nette à court terme			A	B			
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%				C			

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme		
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

[illegible]

14.

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>ACP</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N				
		N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
N-10						
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Désignation de l'entreprise : <u>ACP</u>				Néant ☒		
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
Total 1 et 2		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
Total 4 et 5		6				
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
1	2	3	4	5		

Désignation de l'entreprise : <u>ACP</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2023</u> et clos le: <u>31/12/2023</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	0	
dont apprentis	YF	0	
dont handicapés	YG	0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	0	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	171 289	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0	
Total 1	OX	171 289	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	144	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0	
Subventions d'exploitation reçues	OF	0	
Variation positive des stocks	OD	0	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0	
Total 2	OM	144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	58 473	
Variation négative des stocks	OQ	2 098	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	25 428	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	3 043	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0	
Total 3	OJ	89 042	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	82 391
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	82 391	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	171 288	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2023
Date de cessation	HR	au 31/12/2023	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ACP - SIREN : 478451073				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE		901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE		903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
44400 REZE			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom complet	PAGE	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom marital	CARLOS		100	500
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays
	06/05/1974		LE MANS	FRANCE
Adresse :				
14 RUE DES LANDES BELLEVILLE				
44400 REZE				
FRANCE				
Titre	Nom complet	PAGE	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom marital	CARLOS			
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :				

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ACP - SIREN : 478451073		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

A.C.P.

Société à responsabilité limitée

au capital de 3 500 euros

Siège social: 14 rue des Landes Belleville

44400 REZE

478 451 073 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 JUIN 2024

L'an Deux Mille vingt quatre,

Le six juin,

A 18 heures,

Les associés de la société **A.C.P.**, société à responsabilité limitée au capital de 3 500 euros, divisé en 500 parts de 7 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

présent:

Monsieur Carlos PACE,

propriétaire de500 parts sociales

seul associé de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carlos PACE**, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée: - l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,

- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 20765 euros en totalité à l'augmentation du compte « Autres Réserves » qui s'élève ainsi à 67036 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Monsieur Carlos PACE

